



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

naissance

Question écrite n° 38765

Texte de la question

M. Michel Heinrich appelle l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur la progression du nombre des naissances prématurées. Notre pays serait passé, en effet, du 7e au 20e rang dans le classement des plus faibles taux de mortalité en Europe, alors que l'on constate que le taux des naissances prématurées serait passé de 5,4 % en 1995 à 8 %. Il conviendrait d'agir au plus vite contre la prématurité dont le coût est d'ailleurs fort élevé pour la sécurité sociale. Ainsi, la mise en place d'un plan Prématurité pourrait se justifier et c'est ce que demande notamment, le collectif prématurité et ses membres. Il souhaiterait connaître ses intentions à ce sujet.

Texte de la réponse

Les résultats de la dernière enquête nationale périnatale montrent que le taux de prématurité est en légère hausse en France en 2010 par rapport à 2003. Il est ainsi passé de 6,3 à 6,6 % pour les naissances vivantes. Sur cet indicateur, la France se situe au 10e rang des 26 pays membres de l'Union européenne, plus l'Islande, la Norvège et la Suisse. Il est utile de rappeler que, dans 40 % des cas, la prématurité est la conséquence d'une décision de l'équipe obstétricale et pédiatrique d'interrompre la grossesse pour sauver la vie du nouveau-né. Cependant, dans 60 % des situations, la prématurité est spontanée. Certains facteurs de risque sont bien identifiés, au rang desquels l'élévation de l'âge maternel à la naissance ou l'augmentation du nombre de grossesses multiples. Le Collectif prématurité a, dans le cadre d'une plateforme de propositions, identifié cinq axes d'actions permettant d'améliorer la prise en charge des prématurés, la coordination des soins et l'organisation des services de soins en néonatalogie, l'environnement de l'accueil du nouveau-né prématuré et de sa famille et l'harmonisation du suivi à long terme des enfants dont l'état le nécessite. Par ailleurs, ce collectif suggère que l'information des femmes enceintes et la formation des professionnels de santé soient intensifiées. La situation de la France par rapport aux autres pays européens nécessite qu'un effort de mobilisation soit engagé. C'est pourquoi la ministre des affaires sociales et de la santé a souhaité que des orientations en matière de périnatalité soient définies dans le cadre de la stratégie nationale de santé en cours de définition.

Données clés

Auteur : [M. Michel Heinrich](#)

Circonscription : Vosges (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38765

Rubrique : Famille

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [1er octobre 2013](#), page 10226

Réponse publiée au JO le : [3 décembre 2013](#), page 12639